

Projet Politique

« La France du Pacifique »

(Style « Common-Wealth » français)

Union de

DEUX PAYS INDEPENDANTS,

« Le pays MAOHI »

et

« Le pays KANAK »

Marza Ramon, Cestas (33610), le 27 mai 2024

Avant Propos

Depuis de très nombreuses années, le peuple Maohi, par les voix essentiellement de Pouvana, puis d'Oscar Temaruu, ainsi que désormais d'autres gouvernements successifs ont porté une voix indépendantiste en Polynésie Française. Des évènements souvent tragiques ont marqué l'histoire de ce PAYS. Il en est à peu près de même en Nouvelle-Calédonie, où dans le passé et désormais d'actualité des mouvements violents opposent des habitants de l'île et les forces françaises.

Je me permets aujourd'hui de porter ce projet politique au nom de ces deux pays car il me semble pour avoir vécu dans ces destinations que la France n'assume pas dignement son rôle et l'influence qu'elle pourrait y avoir.

La France après d'innombrables modifications de régimes statutaires en Polynésie Française a fini par reconnaître l'existence d'un pays, de par son drapeau, son hymne, sa monnaie et bien d'autres artifices. Ainsi dans le statut actuel, il est mentionné, l'ETAT donne au PAYS... à de nombreuses reprises. Pourtant la France se refuse toujours à reconnaître juridiquement l'existence d'un peuple autochtone, le peuple MAOHI. Ce peuple qui était mentionné dans les statuts précédents a fini par disparaître dans les dernières moutures juridiques créant ainsi un génocide administratif sur ce peuple.

Pour avoir été confronté à des présidents de tribunaux commerce et pénal, je sais d'expérience que ces deux pays du Pacifique sont déclarés ETRANGERS à la France métropolitaine pour la justification d'application de textes législatifs locaux. Pourtant à l'Assemblée Nationale Française par exemple le premier ministre devant les élus et les médias déclare que ces pays font partie de la France, sous entendue Métropolitaine.

D'ailleurs afin de continuer à masquer l'existence pour les français de ces deux pays, le ministère a été renommé, non pas de Dom-Tom en Dom-Pom, mais en ministère des outremer. La mention PAYS semble décidément du mal à faire son chemin en Métropole.

Les tensions étant de plus en plus violentes, essentiellement en Calédonie, je me propose par ce projet politique de trouver une voie moyenne qui pourraient permettre un apaisement et surtout une solution qui je le pense satisferait les trois pays concernés.

Définition des peuples de Polynésie et Calédonie

(Source Wikipédia)

Les **Maohis** (en tahitien : *Mā'ohi* ; en français « autochtone, du pays ») sont les ancêtres des peuples polynésiens. L'expression en tahitien, *Te Ao Mā'ohi*, signifie « le monde maohi » et renvoie à l'héritage d'un peuple quasi mythique d'aventuriers et de guerriers ayant peuplé la Polynésie¹. Ils sont également appelés **Tahitiens** et sont considérés comme un **peuple autochtone polynésien** et austronésien de Tahiti et de treize autres îles de l'archipel de la Société en Polynésie française, ainsi que la population actuelle de ces terres d'ascendance mixte². Le terme *Maohi* est utilisé en opposition au terme *Polynésiens*, considéré comme trop colonialiste³.

Le peuple **kanak** (parfois épelé canaque dans les textes français d'avant 1980) est un **peuple autochtone mélanésien** français de Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud. Il constitue 41 % de la population totale de l'archipel ainsi que la population majoritaire de la province Nord (72,2 %) et de la province des îles Loyauté (94,6 %).

Les enjeux des parties

Les intérêts de la France

La France, si elle ne désire pas « lâcher » les deux pays, Polynésie et Calédonie, juridiquement a plusieurs raisons historiques et géopolitiques qui la poussent à « s'accrocher » malgré des coûts humains et financiers importants.

Pour la Polynésie Française, ce sont deux aspects distincts qui « intéresse » la France Métropolitaine. La première, de facto, l'étendue géographique confère à la France un statut de puissance géopolitique, les ressources y sont nombreuses, mais difficilement exploitables car éloignées de Métropole et souvent sous-marines. La recherche nucléaire y est pour l'instant à l'arrêt, mais la base de Mururoa y est toujours présente bien que fortement démantelée. L'institut d'émission d'Outremer (IEOM) qui imprime la monnaie des deux pays est implanté à Tahiti (Papeete)

Pour La Calédonie, là encore, la situation géographique, mais aussi de nombreuses ressources, essentiellement minières, intéresse la France.

La Polynésie a également par son étendue une particularité historique, c'est qu'elle est issue de plusieurs royaumes conquis par un d'entre eux, pour simplifier, celui de la Reine Pomaré avec l'appui de l'armée française. Ceci étant posé, il peut être considéré que ce n'est pas un, mais plusieurs pays qui ont été conquis. Les traditions des Marquises par exemple ne sont pas forcément celles des îles sous le vent et vice-versa. Pour la Calédonie, n'étant pas un grand spécialiste de l'histoire de ce pays, ce projet peut être affiné et sujet à discussion pour certains détails.

Enfin, aucun président ou même parti politique ne semble vouloir prendre la décision de ce qui ressemblerait à une « décolonisation » et donc une reconnaissance d'une colonisation. Ce mot, décolonisation, engendre à lui seul beaucoup de peurs politiques et de jugements. Néanmoins, il est humainement temps de faire face aux enjeux présents, afin d'éviter des affrontements et des tensions qui pourraient pousser les populations en place à ne plus pouvoir cohabiter pacifiquement.

Il n'est pas à négliger, la population française présente sur les deux pays qui peuvent légitimement avoir peur de l'utilisation des mots indépendance et décolonisation.

Enfin, politiquement, le pouvoir central français est coincé entre trouver une solution pacifique et résoudre le problème de cohabitation de deux peuples aujourd'hui prêts à l'affrontement.

Les intérêts des deux pays Maohi et Kanak

Les deux pays ont des intérêts communs qu'ils défendent depuis longtemps et sur lesquels, il ne me semble pas que la France ait le droit de négocier.

La reconnaissance juridique de l'existence de ces peuples doit être faite par l'accord d'indépendance de ces deux pays. Ceci me semble inévitable car sinon cela sera toujours source de conflits violents à travers le temps. Cela permettra juridiquement la création et la reconnaissance de ces deux nations au niveau international.

La non-reconnaissance de ces deux peuples est à mon sens, la considération de sous-hommes n'ayant pas le droit d'évoluer vers le destin qu'ils choisiraient. Cela à mon sens est

lamentable pour un Pays tel que la France auteur des textes fondamentaux sur les droits humains et le droit à chaque humain à s'autodéterminer.

Je pense que seule cette reconnaissance de deux pays entièrement autonomes juridiquement peut donner un espoir commun aux français et peuples indigènes de ces pays.

Il est certain que la Polynésie vit aujourd'hui une situation moins agitée que la Calédonie. L'explication en est simple. La réalité économique actuelle de la Polynésie ne lui permettrait pas de maintenir un niveau de vie tel qu'il existe aujourd'hui sans une alliance avec une autre puissance mondiale. Les liens économiques, mais aussi familiaux tissés depuis tant d'années en Polynésie plaident pour un maintien de relations fortes entre la France Métropolitaine et la Polynésie. Le départ de la France par une indépendance brutale et le retrait des infrastructures qu'elle y maintient serait une catastrophe pour la population locale. Néanmoins la situation juridique actuelle n'est pas viable. Il ne semble pas qu'il soit légal de maintenir un pays existant sans la reconnaissance de son peuple. La solution proposée, éthique et respectueuse dans ce projet pourrait convenir aux deux peuples pour un avenir serein.

La situation économique en Calédonie est toute autre. La France a sans aucun doute une influence sur le niveau de vie actuel, mais la Calédonie dispose de ressources naturelles importantes et pourrait envisager un avenir plus serein. De grandes nations, telle que la Chine, mais aussi des pays anglo-saxons pourraient pallier plus facilement un départ de la France. L'intérêt géopolitique et les ressources minières semblent plus conséquents pour la Calédonie que pour la Polynésie. Les tensions actuelles doivent rapidement trouver une solution pérenne. Si les tensions venaient encore à s'aggraver, elles pourraient entraîner une impossibilité de continuer à vivre ensemble entre français et kanaks.

C'est pourquoi, ce projet politique est à mon sens une vision humaine pouvant emmener une paix enfin retrouver. Ce projet est basé sur le respect de l'existence des peuples du Pacifique et la volonté pour la France de ne pas se séparer des deux pays du Pacifique concernés. La solution, la plus raisonnable, est à mon sens la création d'une « République Française du Pacifique », fédération de deux pays français du Pacifique !!!

Je propose donc de fixer des modalités et des étapes avec des dates courtes garantissant cette évolution statutaire de ces pays. Voici, ci-après, ma vision de comment les procédures devraient être menées.

Les modalités de l'indépendance
et de la création de
la République Française du Pacifique

Etape 1 – Le retrait des deux pays de toutes les conventions internationales

La France devra désengager les deux pays de toutes les conventions internationales à une date donnée en reconnaissant leurs existences et le droit à s'autodéterminer.

Etape 2 - La cour de cassation et la cour Européenne n'ont plus aucune compétence dans ces deux pays.

La France doit fixer une date de fin d'influence de ceux deux cours sur les juridictions du Pacifique. Les deux pays du Pacifique n'étant pas parties de la France Métropolitaine, il n'est pas « normal » que ce soit des français qui prennent des décisions finales sur la destinée des deux peuples autochtones du Pacifique. Ces deux pays par leurs assemblées respectives créeront leurs propres cours juridiques et décideront des accords qu'elles passeront avec la France Métropolitaine, l'Europe ou toutes autres institutions légales.

Etape 3 – Reconnaissance de la citoyenneté de ces deux peuples

La France doit émettre des pièces d'identité de « France du Pacifique » pour que les peuples du Pacifique puissent s'exprimer dans leurs votes respectifs.

Les symboles de la République Française sont maintenus, Marianne et RF bien visibles, néanmoins...

Les confrontations actuelles en Calédonie sont essentiellement dues au fait que le peuple de ce PAYS, le peuple kanak, est mis en minorité par des votes de FRANÇAIS lors de décisions concernant l'avenir de ce pays. *Le vote de français de métropole en pays du Pacifique est inacceptable et illégal, il s'agit ni plus ni moins d'une ingérence.* N'oublions pas que de l'avis même des présidents de cours de justice, ces pays sont étrangers. Il ne semble pas normal qu'un citoyen de France Métropolitaine puisse voter selon sa position géographique dans trois pays distincts, dont deux sont juridiquement déclarés étrangers par les tribunaux de ces deux derniers pays.

Etape 4 – Refonte des institutions par de nouvelles élections nationales du Pacifique

Les décisions locales doivent être uniquement du ressort de la population autochtones du pays et assimilés par ceux-ci.

C'est pourquoi, je considère que ne peut être reconnu population du pays qu'une personne pouvant attester d'une filiation au pays supérieure à cent ans. *Cette grande antériorité est nécessaire pour faire cesser les conflits actuels et futurs.* Je pense que ce long délai arrière peut être source d'apaisement définitif dans les deux pays. Il faut se donner un délai pour que l'état français de Métropole aide à diffuser des pièces d'identité à toute personne se revendiquant de peuple du pacifique. Des élections dans le Pacifique, auxquels seuls les détenant des nouvelles pièces d'identité pourraient participer, devraient ainsi pouvoir être tenues pour remplir à nouveau les institutions des

deux pays. Seuls des détenteurs de ces nouvelles pièces d'identité pourraient se présenter aux suffrages. Deux ans de préparation me semblent correct, à confirmer par un accord non modifiable entre l'état français de Métropole et les institutions des pays du Pacifique.

Dans les accords d'indépendance menant à la constitution d'une République Française du Pacifique, il peut être demandé la création d'un service de nationalisation du pays du Pacifique. Ce service permettra à tout citoyen actuellement français de Métropole de demander une naturalisation du pays dans lequel, il désire être reconnu. Ce sera aux futures assemblées des deux pays à définir les modalités d'acceptation.

Ce n'est surement pas à l'assemblée nationale d'un pays « étranger », la France d'en définir la modalité. Un juge français en tribunal d'un de ces pays ne peut affirmer que c'est un pays étranger et dire en France c'est nous qui décidons pour le « sous-peuple » là-bas.

Les citoyens des deux peuples du Pacifique se verront attribuer des pièces d'identité et passeport portant les deux emblèmes, celui du pays du Pacifique à côté de celui de la France.

Les français du Pacifique pourront ainsi être des français répondant aux lois de leurs pays et pouvant par leurs votes influencer au destin de leurs pays respectifs.

Tout citoyen français de Métropole ou du Pacifique pourra demander la double nationalité. Cela permettra à chaque partie de France Métropolitaine ou du Pacifique d'accepter ou de refuser la nationalité ou même l'installation à des citoyens non désirés. Nul n'a à subir ce qu'il ne désire pas.

Tout étranger à la citoyenneté d'un pays de la France du Pacifique est sujet à une demande de visa pour s'installer. Il pourrait être créée une taxe d'habitation dont la durée et le montant sont à définir par les institutions des pays du Pacifique. Des accords faciliteront l'installation des français de Métropole selon les modalités définies par les institutions des pays du Pacifique et réciproquement.

Un citoyen français du Pacifique n'est pas un membre de la communauté européenne et vice-versa, la demande de bi-nationalité française peut lui permettre de devenir membre européen.

Etape 5 – Participation de la population « assimilée » Maohi ou Kanak.

Il est clair que ce projet peut être ressenti par certains habitants actuels des deux pays du Pacifique comme un rejet initial à leur encontre. De nombreux citoyens n'expriment pas en France Métropolitaine le désir de voter, alors qu'actuellement c'est un problème de définition du corps électoral qui enflamme la Calédonie.

Tout habitant des pays français du Pacifique doit accepter qu'une histoire a existé avant leur venue sur ces pays et qu'aujourd'hui il est temps d'en accepter les conséquences et de créer les conditions d'une paix paisible qui doit perdurer dans le temps.

Dans un premier temps, beaucoup de français de Métropole vont perdre le droit de voter en Calédonie. Moi-même, alors que je suis de cœur plus Polynésien que Français de Métropole, je me verrai exclu des premiers votes de ce pays Maohi que j'aime tant. Pourtant, il me faut accepter que ce soit l'assemblée de Polynésie qui par le vote de leurs nouveaux élus fixera les modalités de nationalisation, m'ouvrant à nouveau une participation à ce pays.

Je pense que dans ce projet politique, il pourrait être inclus un délai raisonnable pour qu'un service de nationalisation du pays soit créé. Cela permettrait aux habitants désireux de bénéficier de la nouvelle nationalité du pays, en supposant qu'ils répondent aux demandes de ce pays de les intégrer. Il peut être proposé des élections de renouvellement deux ou trois ans après la première

élection au lieu de patienter par exemple cinq ans comme de coutume pour une élection présidentielle.

La première élection permettra d'élire un nouveau corps électoral autochtone fixant lui-même les modalités de nationalisation à sa convenance. La deuxième élection permettra une élection d'union des habitants de ce pays. Les tensions actuelles viennent en Calédonie d'une fixation des modalités par la France, alors qu'il semble normal que ce soit le peuple autochtone qui en fixe les règles.

Sur la base de ce projet, je me propose, s'il me l'est proposé, de participer à toutes les discussions et évolutions utiles à l'apaisement. J'ai eu la chance de côtoyer de nombreuses personnalités kanakes durant mon séjour de trois ans en Calédonie. Ce peuple est fier, intelligent et sensible au respect qu'on leur porte, mais aussi au mépris que souvent on leur oppose. Ma personne n'est pas importante, néanmoins je crois que l'esprit exprimé dans ce projet est la solution aux problèmes actuels et futurs de ces pays. Le chaos renaitra tant que les deux peuples du Pacifique ne seront pas respectés par le peuple français de Métropole, ceci passant obligatoirement par une reconnaissance juridique de leurs existences.

Les responsabilités réciproques
des deux Républiques Françaises